

TITRES DE TRANSPORT, TARIFS ET LIEUX DE VENTE

LIEUX DE VENTE

☎ Auprès des conducteurs : ticket à l'unité, carnet de 10 trajets et si vous avez une carte Oûra abonnements (hors abonnement annuel)

☎ Dans les points de vente : tous les titres de transport sauf les tickets à l'unité

ANNONAY
Gare routière
46, avenue de l'Europe
04.75.33.44.45

AUBENAS
Bureau d'accueil autocars GINHOUX
Place de la Paix
04.75.35.09.02

AUBENAS (prochainement)
Maison de la mobilité
8 chemin de la Plaine
04.75.89.26.56

VALENCE
Gare routière
48, rue Denis Papin
04.75.81.23.25

MONTÉLIMAR
Gare routière
Rue Olivier de Serres
04.75.51.89.69

TOURNON
Office du Tourisme
2, place St Julien
04.75.08.10.23

☎ En ligne sur oura.com tous les titres sauf ticket à l'unité

TARIFS

TICKETS (sans carte Oûra)

Ticket valable 3 heures (correspondances autorisées)

Voyage à l'unité	Plein tarif 3€	Tarif réduit 1,50€*
Billet sans contact 10 voyages	Plein tarif 18€	Pas de demi-tarif

Vous êtes en groupe, achetez le billet sans contact « 10 voyages » d'une durée de validité de 2 ans

** Uniquement pour les moins de 26 ans*

TITRES (avec carte Oûra - Coût de la carte Oûra : 5€)

10 voyages*	Plein tarif 18€	Tarif réduit 9€
--------------------	------------------------	------------------------

ABONNEMENTS

Hebdomadaire*	Plein tarif 20€	Tarif réduit 10€
Mensuel*	Plein tarif 46€	Tarif réduit 23€
Annuel**	Plein tarif 360€	Tarif réduit 180€

** Achat possible auprès du conducteur si vous avez déjà une carte Oûra*

*** Uniquement en agence ou sur la boutique oura.com*

DROIT A REDUCTION

Demi-tarif sur l'ensemble des titres pour :

- Les moins de 26 ans
- Les bénéficiaires d'une allocation sociale : RSA, ASPA, AAH, ASS : [Télécharger le formulaire](#)

Gratuité : moins de 4 ans / accompagnateur personne handicapée / chiens guide d'aveugles / animaux dans un panier / bagages en soute.

Pour bénéficier du demi-tarif, le droit annuel doit être ouvert sur votre carte Oûra Pour cela joignez à votre demande votre justificatif :

- Pour les moins de 26 ans : photocopie de la carte d'identité
- Pour les bénéficiaires ASS, RSA, ASPA, AAH (1) : demander à la Mairie ou au CCAS de votre domicile une attestation de droits à réduction qui vous sera délivrée sur présentation d'un justificatif de perception d'allocation et d'une pièce d'identité.

(1) ASS : allocation spécifique de solidarité / RSA : revenu de solidarité active / ASPA : allocation de solidarité aux personnes âgées / AAH : allocation adultes handicapés

Toute l'information sur le réseau régional interurbain www.auvergnerrhonealpes.fr/interurbainardeche

Dernière mise à jour : 12/06/2020